



COLLEGE

Notre équipe éducative est heureuse d'accueillir votre enfant à la rentrée prochaine et de vous compter parmi nos parents. Nous voulons vous dire notre détermination à tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle année scolaire soit enrichissante et fructueuse pour votre enfant. Voici les modalités de rentrée scolaire pour votre enfant.

RENTREE SCOLAIRE

Samedi 30 août 2025 de 9h00 à 12h00 :

- 09h00 – 12h00 : Installation des internes (tous niveaux), possibilité de stationner dans la cour de l'établissement.

Lundi 01 septembre 2025 : « journée des 6^{èmes} »

- 10h00 – 12h00 : Prise en charge des élèves par les professeurs principaux de 6^{ème}
- 12h00 – 13h30 : Déjeuner pour **l'ensemble des élèves** au self de l'établissement
- 13h30 – 16h00 : « **Après-midi intégration** ». Pour les activités proposées en extérieur, les élèves sont invités à porter un T-shirt blanc, une tenue et des chaussures permettant une activité physique.

Mardi 02 septembre 2025 :

- **Les élèves de 6^{ème}** n'auront pas cours le matin, mais suivront les cours de l'après-midi en fonction de leur emploi du temps.
-
- **5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} :**
 - o 10h00 – 12h00 : Prise en charge par le professeur principal
 - o Après-midi : cours jusqu'à 16h00

Calendrier des réunions de rentrée :

- 6^{ème} : lundi 15 septembre 2025 à 18h00
- 5^{ème} : lundi 22 septembre 2025 à 18h00
- 4^{ème} : mardi 23 septembre 2025 à 18h00
- 3^{ème} : mardi 16 septembre 2025 à 18h00

➤ Congés scolaires :

	SORTIE (après la classe)	RENTRÉE (au matin)
VACANCES DE TOUSSAINT	Vendredi 17 octobre 2025	Lundi 3 novembre 2025
VACANCES DE NOËL	Vendredi 19 décembre 2025	Lundi 5 janvier 2026
VACANCES D'HIVER	Vendredi 13 février 2026	Lundi 2 mars 2026
VACANCES DE PRINTEMPS	Vendredi 10 avril 2026	Lundi 27 avril 2026
VACANCES D'ÉTÉ	Samedi 3 juillet 2026	

CONTACTS

☎ Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 7h30 à 16h15 sur temps scolaire au
03 87 75 45 76.

@ Vous pouvez nous joindre par mail : secretariat.college@saintetiennemetz.fr

🌐 Vous pouvez consulter de nombreuses informations sur notre site internet www.saintetiennemetz.fr

SANTE

Il est important que la **fiche santé** de votre enfant soit mise à jour, pensez donc bien à signaler à l'établissement tout changement concernant la santé de votre enfant.

L'établissement n'accepte pas d'administrer de médicament. Seuls les élèves bénéficiant **d'un PAI** (projet d'accueil individualisé) sont autorisés à déposer leur traitement médical **impérativement** accompagné de l'ordonnance correspondante. Il sera alors pris sous la surveillance d'un adulte désigné par le Chef d'établissement. Dans tous les autres cas, les parents sont invités à demander à leur médecin une prescription qui exclut la prise de médicaments le midi. **En cas de renouvellement d'un PAI**, il est indispensable de demander au médecin traitant de compléter le **formulaire avant chaque rentrée scolaire.**

Lorsque son état de santé ne permet pas à un élève de retourner en classe, l'établissement en informe les parents qui doivent organiser sa prise en charge le plus rapidement possible.

En cas d'urgence, l'élève est conduit par les pompiers ou le SAMU à l'hôpital désigné par le médecin régulateur. L'établissement en informe les parents le plus rapidement possible. Seuls les parents pourront récupérer leur enfant à la fin de son hospitalisation.

ASSURANCE

L'établissement a souscrit un contrat de groupe auprès de la Mutuelle St-Christophe pour la couverture **individuelle accident** de chaque élève. Vous n'avez donc pas à souscrire d'assurance « scolaire » pour votre enfant. Cette assurance couvre votre enfant même en dehors du temps scolaire. Par conséquent, si un accident survient **en dehors du temps scolaire**, vous êtes invités à en faire la déclaration directement dans les meilleurs délais en utilisant ces informations :

Mutuelle Saint-Christophe
N° de dossier : 00600427
01.56.24.76.00 www.saint-christophe-assurances.fr

PHOTOS

Une photo de classe et des photos individuelles vous seront proposées par un photographe professionnel. Elles seront prises le **lundi 15 septembre et le mardi 16 septembre 2025**. Tous les élèves seront photographiés individuellement pour nos besoins administratifs (bulletins, carte de self, ...). En revanche, seuls les élèves dont les responsables légaux ont donné leur accord dans le dossier d'inscription figureront sur la photo de classe.

FOURNITURES

Les listes de fournitures sont consultables sur le site internet de l'établissement.

A.P.E.L

L'Association de parents d'élèves de l'établissement permet la réalisation de nombreux projets au service de vos enfants. N'hésitez pas à venir gonfler les rangs de leurs membres actifs !!!

Pour toute question concernant l'APEL, vous pouvez les contacter via l'adresse communication.apelsaintetienne@gmail.com, au 06 78 33 47 13 ou rejoindre leur page Facebook  « Apel Saint-Etienne Metz ».

Le secrétariat sera ouvert à partir du 18 août de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Nous vous souhaitons un bel été et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, chers parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

M. Franck GARCIA
Directeur Général

